

## Précisions sur des questions de couverture et de tarification des garanties collectives liées à la marijuana

Les questions de tarification relatives à l'utilisation de la marijuana – notamment la marijuana médicinale – continuent d'attirer l'attention des médias. En particulier, deux événements ont suscité des questions de la part des participants des régimes :

1. Vous vous souvenez peut-être qu'en mai 2016, notre Division de l'assurance individuelle a modifié sa définition de «non-fumeur» pour inclure les utilisateurs de marijuana. Ce changement a éveillé l'intérêt des médias, à commencer par la [CBC](#) et le National Post.
2. Récemment, la Presse canadienne a publié un article sur un jugement de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse statuant qu'il était discriminatoire de refuser de couvrir la marijuana médicinale dans le cadre d'un régime administré par une fiducie de bien-être. Cet article a été largement repris. Vous pouvez le lire [ici](#).

Nous désirons préciser notre approche à l'égard de ces questions, à savoir la définition de fumeur dans le cadre de la tarification des garanties collectives et le statut de la marijuana médicinale dans le cadre de la couverture des médicaments sur ordonnance.

### Définition de fumeur – La Financière Sun Life continue de considérer les utilisateurs de marijuana comme des non-fumeurs

En mai dernier, la Division de l'assurance individuelle de la Financière Sun Life a modifié sa définition de «non-fumeur» pour inclure les utilisateurs de marijuana.

Les médias ont beaucoup parlé de cette décision qui représentait un changement pour l'assurance individuelle, mais qui n'a rien changé aux garanties collectives où cette définition de non-fumeur était déjà une pratique standard pour nous. Par conséquent, nous n'avons pas eu à modifier nos processus.

Aux fins de la tarification des garanties collectives, tant que l'on ne mélange pas marijuana et tabac et que l'on respecte les lignes directrices de la tarification, les taux des non-fumeurs s'appliquent au demandeur. Dans le questionnaire médical des Garanties collectives de la Financière Sun Life, une question porte sur les produits du tabac et une autre sur la consommation de drogues. C'est la réponse à la question sur la consommation de drogues qui reflète l'utilisation du cannabis par le demandeur.

**Les programmes de garanties collectives sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.**

Le statut de fumeur est toujours seulement déterminé par l'utilisation du tabac, pas par l'utilisation du cannabis, en fonction de la réponse du demandeur à la question pertinente dans le questionnaire médical.

### **La marijuana prescrite à des fins médicales n'est pas couverte par les régimes standard de garanties collectives de la Financière Sun Life**

Le 30 janvier 2017, la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse (la «Commission») a jugé qu'il était discriminatoire de refuser de couvrir la marijuana médicinale dans le cadre d'un régime administré par une fiducie de bien-être (le «régime»).

Cette décision porte sur des faits particuliers, sur la foi de l'information présentée à la Commission.

Dans ce cas, le régime ne limitait pas la couverture aux médicaments auxquels Santé Canada a attribué un numéro d'identification du médicament (DIN). Le conseil d'administration (les «fiduciaires») chargé de gérer le régime avait le pouvoir discrétionnaire d'autoriser la couverture de la marijuana médicinale, dans le respect de la viabilité financière du régime. La Commission a cherché à savoir si le refus des fiduciaires d'exercer ce pouvoir discrétionnaire était discriminatoire. Les fiduciaires n'ayant pas présenté de faits suffisants pour démontrer l'existence d'une «contrainte excessive», la Commission a jugé que les fiduciaires avaient exercé une discrimination indirecte à l'endroit du participant du fait de son incapacité.

La Financière Sun Life est tenue d'évaluer les demandes de règlement conformément aux dispositions du régime de garanties collectives. Nous ne couvrons pas la marijuana médicinale dans le cadre de notre garantie Frais médicaux standard, mais cette exclusion est conforme aux dispositions du régime, qui limitent la couverture des frais de médicaments aux médicaments sur ordonnance ayant un DIN. Or, pour l'heure, la marijuana médicinale n'a pas de DIN et nous n'avons pas le pouvoir discrétionnaire de déroger aux dispositions du régime.

Par contre, les participants du régime peuvent se faire rembourser la marijuana médicinale s'ils sont couverts en vertu d'un compte Soins de santé de la Financière Sun Life et présentent tous les documents requis.

Dans la cause néo-écossaise, la Commission a très clairement stipulé que les fournisseurs de garanties collectives et leurs clients avaient le droit de définir des modalités précisant et limitant la couverture des dépenses futures. Le jugement se lit comme suit :

**Les programmes de garanties collectives sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.**

*Comme tous les régimes de garanties collectives, le régime de bien-être ne couvre pas tout. Aucun régime d'avantages sociaux ne peut couvrir le soleil, la lune et les étoiles tout en demeurant financièrement viable. La raison d'être de l'assurance est de permettre aux bénéficiaires d'assumer par contrat une perte connue (sous forme de primes d'assurance) en échange d'une couverture en cas de perte future inconnue (p. ex. coûts des médicaments sur ordonnance résultant d'une maladie imprévue). Pour qu'un régime d'assurance soit efficace, viable et abordable, les assureurs doivent pouvoir préciser et limiter la couverture des pertes futures. Il n'en va pas autrement des régimes de garanties collectives. (Traduction)*

Nous continuons d'examiner notre position sur la marijuana médicinale pour déterminer comment nous pourrions ajouter ce produit aux frais remboursables si un promoteur de régime désirait offrir cette couverture. Nous nous attendons à pouvoir confirmer notre position à cet égard d'ici quelques mois.

Dans l'intervalle, si vous avez des questions au sujet de la couverture des médicaments ou de nos pratiques de tarification relatives à la marijuana, veuillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.

### Questions et réponses pertinentes

**Q. :** La garantie Frais médicaux de la Financière Sun Life couvre-t-elle la marijuana médicinale?

Notre garantie Frais médicaux standard couvre uniquement les médicaments sur ordonnance auxquels Santé Canada a attribué un DIN (numéro d'identification du médicament). Pour l'heure, la marijuana médicinale n'a pas de DIN et n'est pas couverte par notre garantie Frais médicaux. Cependant, les participants des régimes peuvent se faire rembourser la marijuana médicinale s'ils sont couverts en vertu d'un compte Soins de santé de la Financière Sun Life et présentent toute la documentation requise.

**Q. :** Un participant de mon régime s'est fait prescrire de la marijuana médicinale par son médecin pour traiter un problème de santé. Pourquoi ce produit n'est-il pas remboursé par notre garantie Frais médicaux alors qu'il est prescrit par le médecin du participant et qu'il le soulage?

Bien que le médecin puisse avoir prescrit de la marijuana médicinale dans le cadre d'un traitement, notre garantie Frais médicaux couvre uniquement les médicaments qui ont un DIN. La marijuana médicinale n'est pas reconnue comme un médicament par Santé Canada et n'a donc pas de DIN.

Les programmes de garanties collectives sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

**Q. :** J'ai lu un article de journal du 3 février 2017 au sujet d'un employé néo-écossais qui a eu gain de cause devant la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse. La Commission a statué que sa compagnie d'assurance devait payer sa marijuana médicinale. Cela ne veut-il pas dire que la Financière Sun Life doit rembourser tout participant qui obtient une ordonnance de marijuana médicinale de son médecin?

Le jugement de la Commission des droits de la personne est fondé sur les faits entourant ce participant et sa couverture. Le régime collectif n'excluait pas les médicaments n'ayant pas de numéro d'identification du médicament (DIN). Les régimes de la Financière Sun Life excluent les médicaments qui n'ont pas de DIN. Puisque la marijuana médicinale n'a pas de DIN, elle n'est pas couverte en vertu de nos régimes standard de remboursement de frais de médicaments.

**Q. :** La Financière Sun Life autoriserait-elle le promoteur d'un régime à ajouter la couverture de la marijuana médicinale?

Actuellement, nous avons pour position de ne pas ajouter la marijuana médicinale aux garanties Frais médicaux. Cependant, nous réexaminons notre position et prendrons une décision d'ici quelques mois.

### Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.